





POUR UN AVENIR SANS PAUVRETÉ

Joignez-vous au Cercle des générations en tant que donateur trice afin d'améliorer les conditions de vie des générations futures. Contribuez à bâtir une communauté plus juste et équitable.

En devenant donateur trice du Cercle des générations vous choisissez de faire un don planifié à Centraide. Vous laissez un héritage qui permettra à Centraide de poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans notre communauté.

Faire un don planifié, c'est agir comme un investisseur euse social·e durable dans notre communauté, tout en léguant des valeurs d'entraide et de générosité à vos successeurs.

Donner à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, c'est soutenir 225 organismes, c'est être solidaire envers toutes et tous.

Ensemble, nous ne laissons personne derrière.

PLUSIEURS MANIÈRES SIMPLES ET EFFICACES DE FAIRE UN DON PLANIFIÉ À CENTRAIDE

Don par testament

Don de police d'assurance vie

Création d'un fonds de dotation

• Don de titres cotés en bourse

• Don d'un REER ou d'un FERR

Don matériel

Pour en savoir plus sur les possibilités de don planifié à Centraide, n'hésitez pas à contacter notre conseiller aux dons planifiés au 418 660-2100 ou par courriel au:

cercledesgenerations@centraide-quebec.com ou visitez notre site Internet

centraide-quebec.com/dons-planifiés

Centraide Québec et Chaudière-Appalaches ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Nous pouvons vous offrir les services d'un de nos experts du Cercle des générations ou nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou juridique pour vous assurer que l'option choisie tienne compte des particularités ainsi que des dispositions juridiques ou fiscales applicables à votre situation.



DON PAR TESTAMENT

Transmettez vos valeurs par l'héritage

Après avoir assuré le bien-être de vos proches, vous pouvez inclure Centraide Québec et Chaudière-Appalaches dans votre testament et bénéficier d'avantages fiscaux intéressants pour votre succession.

Un don par testament vous permet de réaliser vos objectifs philanthropiques en laissant un héritage significatif aux générations futures.

À QUI S'ADRESSE LE DON PAR TESTAMENT:

- Aux personnes n'ayant pas d'héritiers et qui souhaitent donner un sens au patrimoine accumulé durant leur vie.
- Aux personnes ayant des héritiers mais qui souhaitent faire un don à Centraide dans le but de contribuer à soutenir le filet social.
- Aux personnes qui préfèrent conserver la jouissance des biens ou le contrôle des actifs qu'ils souhaitent donner plus tard.

DON D'ASSURANCE VIE

Faites-en bénéficier votre communauté

Les polices d'assurance vie sont un excellent moyen de faire un don substantiel avec une mise de fonds relativement modeste. Vous pouvez ainsi apporter une contribution importante à notre communauté sans compromettre la sécurité financière de votre famille.

Trois options possibles:

- La désignation de Centraide comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie.
- Le don d'une nouvelle police d'assurance vie dont Centraide est propriétaire et bénéficiaire.
- Le transfert de propriété d'une police d'assurance vie existante.

À QUI S'ADRESSE LE DON DE POLICE D'ASSURANCE VIE:

- Aux personnes qui possèdent une police d'assurance vie mais dont les besoins personnels ou familiaux ont évolué avec le temps, rendant la raison d'être de la police financièrement moins pertinente.
- Aux personnes qui s'attendent à devoir payer de l'impôt au décès.
- Aux personnes qui souhaitent faire un don majeur mais qui ne possèdent pas l'actif nécessaire.
- Aux personnes qui souhaitent demeurer propriétaires de leur police d'assurance vie au lieu de s'en départir.

FONDS DE DOTATION

Créez votre fondation familiale pour la postérité

Un fonds postérité est un fonds de dotation créé à Centraide. Les revenus de placement tirés du capital sont versés annuellement en aide financière à Centraide et à des organismes qu'il soutient afin d'améliorer les conditions de vie des personnes plus vulnérables.

À QUI S'ADRESSE LE FONDS DE DOTATION:

• Des familles qui souhaitent transmettre des valeurs d'entraide à leurs enfants et petits-enfants et qui veulent offrir une société plus inclusive et plus forte aux générations futures.

FONDS DU CERCLE DES GÉNÉRATIONS

Le Fonds du Cercle des générations est un fonds collectif qui permet à un grand nombre de donateurs de capitaliser un don afin de participer à un développement philanthropique durable qui aura un impact à long terme sur notre communauté. Une distribution fixe annuelle de 5% du capital permet une distribution solidaire année après année.

À QUI S'ADRESSE CE FONDS:

- Aux donateurs qui souhaitent capitaliser un don sans se soucier de l'administration d'un fonds.
- Aux donateurs qui souhaitent joindre un mouvement de donateurs afin d'avoir un plus grand impact pour les générations futures.
- Aux donateurs qui souhaitent faire un don planifié à un fonds de dotation.

